

## *Mise en œuvre et viabilité*

La réalisation d'un tel programme nécessite une équipe de terrain spécialisée. Ainsi, en partenariat avec l'Institut National d'Hygiène Publique, l'équipe sera composée d'un médecin-pédiatre, d'un assistant social, de deux infirmiers, d'un chauffeur et enfin de deux agents de terrain.

La réussite du projet sera évaluée, sur base des chiffres du ministère de la santé, par la diminution du taux de mortalité maternel et infantile. Pour les activités spécifiques, les moyens de vérification mis en œuvre sont des carnets d'admission des familles auprès des centres de Santé, qui permettront de recenser le nombre de malades de la zone d'intervention.



Rue Louise Derache, 10  
4020 Liège

N° d'identification de l'asbl : 6344/98

### Informations générales

[info@asbl-adi.org](mailto:info@asbl-adi.org)

tel : 081 20 16 14

<http://www.asbl-adi.org>

Si vous souhaitez soutenir financièrement nos projets:

N° Compte de l'association :

000-0394751-58



**Aide au Développement  
International**

CÔTE D'IVOIRE

## Projet Santé Biabou



info@asbl-  
adi.org

Aide au  
Développement  
International



L'asbl ADI

Fondée en 1998, A.D.I. (Aide au Développement International) est une association sans but lucratif qui agit dans le domaine de la coopération au développement ainsi que dans le domaine de la sensibilisation à l'interculturel et aux relations Nord-Sud.

Les actions d'ADI s'inscrivent dans une collaboration et un partenariat visant la mise en commun de ressources et de capacités complémentaires pour une meilleure perception des problématiques et un renforcement des capacités dans la recherche de solutions adaptées et durables.

Les deux grands axes d'actions de l'asbl sont:

**A. Sensibilisation à l'interculturel et aux relations Nord-Sud:** formations pour des groupes de jeunes partant à l'étranger, en milieu scolaire, dans les groupes de mouvements de jeunesse, pour le grand public.

**B. Soutien aux initiatives locales :** en fonction des demandes et des besoins (vitaux), proposition d'accès au développement, priorité à l'autonomisation et la responsabilisation des partenaires, appuis techniques, administratifs et structurels.

Pour ADI, la relation d'aide au développement se conçoit dans les deux sens : chacun est bénéficiaire de l'expérience et des ressources mobilisées

### Situation



Pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, avec un tiers de sa popu-



lation vivant en dessous du seuil de pauvreté, se classe 164ème sur l'échelle du développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). De plus, le conflit qui, au cours des dernières années, divise le pays en deux, a provoqué d'importants déplacements de population et interrompu l'accès aux services sociaux essentiels. Tout le secteur de la santé est donc mis en péril.

### Notre partenaire



Une convention de partenariat a été conclue avec l'Ong Ivoirienne « + de Vie », association créée en 2006 dans la banlieue d'Abidjan par Monsieur Soro Kolotioloma, agent de santé à l'Institut National d'Hygiène Publique. L'objectif principal de l'association est de



lutter pour la défense et la promotion des droits fondamentaux des personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées).

### Le Projet

Le programme dénommé « Opération plus de Vie » poursuit comme objectif global la réduction du taux de mortalité maternel et infantile. Il cible une population de 12.000 habitants du quartier Biabou dans la Commune d'Abobo.



Les objectifs spécifiques au projet sont d'une part, la sensibilisation de la population et la prévention contre différentes maladies dont le paludisme et d'autre part, la vaccination des femmes et enfants contre la Méningite et le Tétanos.

Pour remplir ces objectifs et en concordance avec la politique gouvernementale en la matière, un programme complet d'activités sera mis en place.

Parmi celles-ci, l'Ong s'engage à :

- Informer et sensibiliser 80% la population (femmes) sur les anémies nutritionnelles, les maladies hypertensives et le paludisme, qui sont les causes majeures de la mortalité maternelle et infantile.
- Administrer, aux femmes et enfants de la zone, un vaccin contre la méningite et le tétanos.